
DÉCISION
N°2018-06-33

Présents :

Le Président : M. François de MAZIÈRES

Les Vice-présidents :

M. Claude JAMATI, Mme Anne PELLETIER - LE BARBIER, M. Luc WATTELLE, M. Jacques BELLIER, M. Olivier DELAPORTE, M. Philippe BRILLAULT, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Marc TOURELLE, M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN, M. Pascal THEVENOT.

Les autres membres du Bureau :

M. Arnaud HOURDIN,
M. Patrick CHARLES.

Sont excusés :

Les Vice-présidents :

M. Philippe BENASSAYA,
M. Jean-Marc LE RUDULIER, représenté par Mme Juliette ESPINOS,
M. Richard RIVAUD, représenté par M. Alain SANSON,
M. Olivier LEBRUN, représenté par Mme Jane-Marie HERMANN.

Les autres membres du Bureau :

M. Patrice PANNETIER.

Nombre de membres du Bureau : 19

Nombre de membres présents : 14

**OBJET : Mise à jour du règlement de collecte et de ses annexes ;
Prise en compte des évolutions de collecte sur le territoire de Versailles Grand Parc.**

Le Bureau, légalement réuni le 21 juin sous la présidence de M. François de MAZIÈRES,

Vu le Code Général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement ;

Vu les statuts de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

Vu la délibération n°2015 10 15 autorisant le Bureau communautaire à adopter et modifier les règlements de collecte, de traitement et de revalorisation des déchets ainsi que des déchèteries de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et tous les actes s'y afférent, puis de les notifier aux communes concernées afin que leurs Maires puissent les formaliser par voie d'arrêté pour leur entrée en vigueur ;

Vu la délibération n°2007-12-10, du Conseil communautaire du 5 décembre 2007, approuvant le règlement de collecte et sa dernière mise à jour via la décision n°2016 11 14 du 11 novembre 2016 ;

Vu la délibération n°2017-12-17, du Conseil communautaire du 5 décembre 2017, portant délégation de compétences au Bureau et au Président ;

Afin d'encadrer les dispositions relatives au service de collecte des déchets, notamment les règles de tri et de présentation des déchets, un règlement de collecte a été proposé aux communes de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc lors du Conseil communautaire du 5 décembre 2007.

Ce document présente le matériel mis à la disposition des usagers (particuliers ou professionnels), les types de déchets collectés et les règles de présentation des déchets à la collecte.

Il encadre également l'utilisation des bacs, de certains sacs et présente la liste précise des déchets relevant du service de collecte assuré par la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

L'évolution des services du marché de collecte nécessite notamment la prise en compte des éléments suivants :

- le passage en points d'apport volontaire pour le verre sur Bougival
- le maintien de la collecte en porte à porte du verre sur la commune de Vélizy-Villacoublay
- le passage en bacs pour les ordures ménagères sur la commune du Chesnay et la suppression de la fourniture de sacs à ordures ménagères.
- le changement de fréquence de certaines permanences de collecte destinées à la collecte des déchets toxiques ou d'équipements électriques ou électroniques
 - le changement de rythme de collecte des déchets végétaux en porte à porte
 - la fermeture de la déchèterie du Chesnay
 - le passage en bacs pour les déchets végétaux sur la commune de Vélizy-Villacoublay
 - le développement des aires de compostage de quartier sur le territoire
- Quelques changements dans les modalités de collecte sur certaines résidences ou quartiers (modification du temps de pose de la benne de collecte des encombrants du quartier la Quintinie à Noisy-le-Roi, passage en collecte en apport volontaire des encombrants de la résidence la Gaillarderie sur Noisy-le-Roi, passage en collecte en porte à porte des encombrants de la résidence Bel Ebat à la Celle-Saint Cloud,...)

De plus, il est apporté quelques informations générales sur le respect des normes de sécurité mentionnées dans la recommandation R 437 de la caisse nationale s'assurance maladie, avec une démarche de recensement des points noirs et une volonté de l'intercommunalité de privilégier la dotation en bacs dès constat d'espace de stockage suffisant chez les producteurs. Il est également fait référence aux sanctions en cas de non-respect des règles de présentation des déchets.

L'application du pouvoir de police du Maire en matière de déchets nécessite l'adoption de ce règlement par arrêté municipal.

Par conséquent, la décision suivante est soumise à l'approbation du Bureau communautaire.

DÉCIDE :

- 1) *d'approuver les termes du règlement de collecte des déchets et de ses annexes dont le cahier des prescriptions techniques ;*
- 2) *que Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision ;*

- 3) de charger les Maires de chaque commune d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes ;
- 4) qu'une ampliation de la présente décision sera transmise à :
 - ✓ Monsieur le Préfet des Yvelines,
 - ✓ Monsieur le Comptable de la Trésorerie Municipale de Versailles.

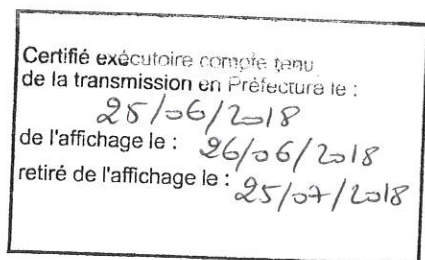
M. le Président soumet la décision au vote des membres du Bureau.

Nombre de présents : 14

Nombre de suffrages exprimés : 14

Le projet de décision mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Fait à Versailles en deux exemplaires originaux,
Le 21 juin 2018.



Pour le Président et par délégation,

Olivier BERTHELOT
Directeur Général des Services

La présente décision est susceptible d'être déférée devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Résumé de l'acte

078-247800584-20180621-20160633ENV-AU

Numéro de l'acte : 20160633ENV
Date de décision : jeudi 21 juin 2018
Nature de l'acte : AU
Objet : Décision n°2018-06-33 portant sur la Mise à jour du règlement de collecte et de ses annexes ;
Prise en compte des évolutions de collecte sur le territoire de Versailles Grand Parc.
Classification : 8.8 - Environnement
Rédacteur : Christelle BOURGEOIS
AR reçu le : 25/06/2018
Numéro AR : 078-247800584-20180621-20160633ENV-AU
Document principal : 2018 06 33 Mise à jour du règlement de collecte.pdf

Historique :

25/06/18 16:54	En cours de création	
25/06/18 16:55	En préparation	Christelle BOURGEOIS
25/06/18 16:55	Reçu	Christelle BOURGEOIS
25/06/18 16:55	En cours de transmission	
25/06/18 16:56	Transmis en Préfecture	
25/06/18 17:08	Accusé de réception reçu	

